



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 72838

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur le récent avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) consacré au tourisme et au développement durable en France. Le CESE formule un ensemble de propositions pour favoriser en France un développement durable du tourisme dans l'ensemble des territoires. Pour développer les nouvelles formes de tourisme respectant environnement et caractéristiques locales, il propose d'inciter acteurs territoriaux et professionnels du tourisme à mettre en place des itinéraires de tourisme pédestre et à vélo. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à cette proposition du CESE.

Texte de la réponse

Les conclusions des assises du tourisme présentées en juin 2014 ont prévu la création de pôles d'excellence touristiques, visant à accroître la visibilité et la lisibilité de l'offre. Les thématiques de l'écotourisme et des savoir-faire se prêtent tout particulièrement au développement des modes de circulation doux et respectueux de l'environnement. Ces pôles permettront de coordonner les professionnels du secteur et d'identifier avant le mois de juin des projets structurants et attractifs. Les assises du tourisme ont mis en évidence la nécessité de diversifier les destinations et les prestations offertes aux clientèles touristiques. Les contrats de destinations répondent à cette orientation. De nombreux contrats, sélectionnés à l'issue d'un premier appel à projets fin 2014, comportent des actions liées à la thématique de l'itinérance douce. Ainsi, le contrat de destination « Normandie » vise notamment à créer la « vélo route de la Seine impressionniste », élément structurant le long de la Seine, de Paris à Honfleur ; le contrat de destination « Voyage dans les Alpes » devrait permettre d'accroître l'attractivité des offres d'itinéranes pédestres et des grandes traversées à VTT ; le contrat de destination « Val-de-Loire » vise notamment à développer le tourisme et l'itinérance autour des axes de la recherche et de l'innovation ; le contrat de destination « Bourgogne » doit permettre le développement de services liés à l'itinérance et à l'accueil des vélos ; le contrat de destination « Vosges » vise à constituer cinq filières, dont une dédiée spécifiquement à l'itinérance, avec une clientèle ciblée d'excursionnistes en séjour. Avec trois millions de cycles vendus chaque année en France et avec cinq vélos pour cent habitants, la France se place en troisième position derrière les Pays-Bas et l'Allemagne. Le schéma national des véloroutes voies vertes, lancé par l'État, prévoit à terme la réalisation d'un réseau structurant de 10 000 km qui traversera l'ensemble des régions françaises en conciliant plusieurs objectifs : créer des emplois pérennes dans le tourisme et les services, relier les villes de toutes les régions, participer à l'attractivité touristique et favoriser le développement des modes de déplacement non polluants. D'autres initiatives sont soutenues par les pouvoirs publics, comme celles favorisant le tourisme fluvial, en lien avec l'établissement Voies Navigables de France, mais aussi le développement des pistes cyclables dites « pistes vertes », qui empruntent les chemins de services le long des rivières et canaux. L'État favorise enfin la démarche « France Vélo Tourisme » et anime le Comité national du tourisme à Vélo qui définit les actions de ses membres, dont fait partie le développement de la marque « Accueil Vélo ». Ainsi, le Gouvernement est-il totalement mobilisé pour mettre en oeuvre des actions allant dans le même sens que les

recommandations du CESE en matière de développement durable du tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72838

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 296

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2839